

LE COIN PARACHA METSORA

par Mikaël Mouyal (pour recevoir ce feuillet par mail : mouyal358@gmail.com) - Beth Hamidrash Lamed (75017)

Le coin 'Hidouchim

« Ceci sera la loi du Metsora (sorte de lépreux) le jour de sa purification » (14, 2) :

Pourquoi le Texte a-t-il besoin de dire : "**le jour** de sa purification" et pas "lors de sa purification" ?

En fait, il arrive souvent qu'un fauteur qui souhaite se repentir, trouve le chemin trop long et trop difficile, ce qui a tendance à le décourager. Mais en réalité, il faut s'armer de courage et d'espoir, car selon la Thora, dès qu'un homme décide et désire sincèrement se repentir, même s'il est encore très entaché par la faute, **à l'instant même** où il aura pris cette ferme décision, il sera déjà considéré comme un Juste et il faut le voir comme quelqu'un de pur. Le Metsora, qui a cette plaie du fait de ses fautes, est considéré comme pur en un seul jour, le jour même où il souhaite se purifier. Ce jour là est déjà "le jour de sa purification", même s'il est encore sali par la faute. Il n'a pas besoin d'attendre de finaliser complètement tout son repentir pour être pur. (Beer Maïm 'Haïm)

« Et du bois de cèdre, du ver à soi et de l'hysope » (14, 4) :

Le Metsora devait utiliser ces différents éléments pour sa purification. Rachi explique que s'il s'était auparavant enorgueilli comme le cèdre, il se rabaissera à présent comme le ver et l'hysope. Seulement, on peut s'interroger. Puisque l'hysope, tout comme le cèdre, est un végétal, contrairement au ver à soi, pourquoi le verset ne les a-t-il pas réunis en disant : « du bois de cèdre, de l'hysope et du ver à soi », comme le Texte le fait quand il développe la purification par la vache rousse, dans la Paracha de 'Houkat ?

En fait, la Thora veut faire allusion au fait que la Tsara'at (sorte de lèpre) est une punition Divine pour la médisance. Or le ver, en plus d'être un message d'humilité, a aussi la caractéristique de pouvoir ronger avec sa bouche. En juxtaposant le cèdre et le ver, la Thora enseigne que le médisant doit réfléchir au fait qu'il agit comme le ver. Il peut ruiner même un cèdre par sa bouche. (Keli Yakar)

« Il renverra l'oiseau vivant » (14, 7) :

Le Metsora devait utiliser deux oiseaux pour sa purification. Il en abattait un, et le deuxième était épargné. Ainsi, puisque le deuxième restait vivant, il est logique qu'il allait être libéré et renvoyé dans la nature. Pourquoi le verset a-t-il besoin de l'expliquer ?

En fait, on peut l'expliquer de façon morale. Dans le processus de purification, on immergeait l'oiseau qui allait rester vivant dans le sang de l'oiseau que l'on a abattu. Or, quand quelqu'un "se trempe" dans le sang de son prochain, et que la vie d'autrui lui est nullement importante, il ne devrait pas pouvoir se trouver parmi les autres personnes, car il leur sera dangereux. Et on a donc besoin d'un verset particulier pour lui permettre de retrouver sa liberté et être "renvoyé" dans la société. (Rav Moché Aharon Chtern)

« S'il est pauvre et n'a pas les moyens » (14, 21) :

A propos de certains sacrifices, la Thora propose au pauvre d'apporter une offrande moins chère. Mais si un riche apporte un sacrifice de pauvre, certaines opinions considèrent qu'il est quitte. En revanche, concernant un Metsora riche, tous les avis pensent que s'il apporte un sacrifice de Metsora pauvre, il n'est pas quitte. Pourquoi cette différence ?

En fait, l'une des raisons que la Guemara rapporte pour lesquelles la Tsara'at frappait une personne, c'était à cause de l'avarice. Or, il est clair que si un riche souhaite apporter un sacrifice de pauvre, c'est qu'il est atteint d'avarice et qu'il redoute de dépenser de l'argent. Ainsi, cela prouve qu'il n'a pas encore corrigé ce défaut qui est une des causes de la Tsara'at. Si un homme n'a pas réparé la cause de sa faute, son sacrifice ne peut être valable. L'offrande ne répare la faute que de celui qui s'est repenti. (Rav Yaacov Landau)

« Voici la loi de celui qui a en lui la plaie de Tsara'at » (14, 32) :

Ce verset a été dit concernant un Metsora nécessiteux qui n'a pas les moyens d'apporter les sacrifices habituels. Alors que concernant le Metsora qui a les moyens, il est dit : "Ceci sera la loi du Mersora". Comment expliquer la différence d'expression entre les deux ?

En fait, la Tsara'at est une punition pour la médisance. Or, un indigent a souvent tendance, du fait de sa situation, à se sentir petit et misérable. Alors qu'un riche a des raisons de se sentir grand et fort. En général, un homme dit du mal des autres parce qu'il se sent supérieur. Le nécessiteux ne devrait donc pas médire des autres. Si malgré tout il le fait, c'est que ce mal est profondément enraciné en lui. Ainsi, il médite même si cela s'oppose à son état. C'est pourquoi, le concernant la Thora dit : « Voici la loi de celui qui a **en lui** la plaie de Tsara'at ». Si un indigent médite et devient Metsora, c'est que ce mal est bien enraciné **en lui** ! (Oznaïm LaThora)

« Quand le Zav se purifiera de son flux, il comptera sept jours pour sa purification... » (15, 13) :

Le Zav est un homme qui a eu des écoulements anormaux. Le verset précité est le premier des 3 versets (15, 13-14-15) qui décrivent sa purification. Ces 3 versets contiennent en tout 49 mots, allusion aux 49 jours du Omer, qui s'étendent de Pessa'h à Chavouot. Ainsi, la Thora fait allusion que cette période du Omer est également une période de purification et de progression spirituelle, à l'image du Zav qui doit se purifier. La Thora dit ici que la purification du Zav dure 7 jours, allusion aux 7 semaines de purification du Omer. Et si c'est l'impureté des écoulements qui est la référence pour la période du Omer, c'est que cette période est propice pour se repentir et corriger les fautes commises par la Berit, telle que la faute d'entraîner des écoulements, D.ieu Préserve. (Pardes Yosseph)

Le coin étude

La Paracha de la semaine rapporte que quand les Hébreux entrèrent en terre Sainte et s'installèrent dans les maisons qui avaient auparavant appartenu aux peuples de Canaan, alors Hachem placera des tâches de Tsara'at (sorte de lèpre) sur les murs des maisons. Rachi explique que cela était en réalité une bonne nouvelle, car les habitants de Canaan, sachant que les Hébreux allaient hériter de la terre, cachèrent leurs trésors dans les murs de leurs maisons, pour ne pas qu'ils les trouvent. Et suite à ces tâches de Tsara'at, on devra les détruire et ainsi, les Hébreux trouveront les trésors. Mais pourquoi, pour dévoiler les trésors, Hachem a-t-il choisi précisément ce moyen là d'envoyer la Tsara'at sur les murs et détruire les maisons ? Et aussi quel est le sens profond de ces trésors ?

En fait, avant d'entrer en terre d'Israël, les Hébreux vécurent 40 ans dans le désert. Leur vie était miraculeuse. Ils étaient complètement séparés de la matérialité de la vie et pouvaient constamment observer la Présence Divine Qui les accompagnait. Après cette période, les Juifs entrèrent en terre d'Israël. Et là, leur vie changea radicalement. Tous les miracles cessèrent. Leur vie devint bien plus naturelle. A présent, ils allaient devoir travailler, semer, labourer..., pour pouvoir finalement consommer leur pain. En apparence, ce passage entre la vie idyllique du désert et la vie concrète en Israël semblait être une chute, c'était un passage entre la spiritualité et la matérialité. Mais en réalité, il n'en était rien. En effet, l'objectif de la vie de l'homme n'est pas de pouvoir contempler la Lumière Divine sans effort. Mais le but de la vie est de se trouver dans un monde qui semble hostile au Service Divin, dans un monde où la Présence Divine est cachée et ne peut pas être ressentie aisément. Et au cœur même de ces difficultés et de cet éloignement, l'homme, par ses efforts et son investissement dans la pratique de la Thora et des Mitsvot, doit réussir à faire rayonner la Lumière Divine de l'intérieur même de l'obscurité.

Pendant 40 ans de vie surnaturelle, les Hébreux devaient s'habituer à vivre à proximité d'Hachem, pour se remplir de spiritualité et de foi, de sorte que lorsqu'ils rentreront en terre Sainte, ils seront armés et prêts à affronter le monde naturel et matériel dans le but d'y dévoiler cette Lumière Divine qu'ils ont connues toutes ces années. La vie dans le désert n'était donc qu'une préparation à la vie en terre Sainte. L'objectif à atteindre était bien cette dernière. C'est là que le travail du peuple Juif d'éclairer l'obscurité devait se jouer.

Ce grand travail ne s'arrête pas dans la mission de sanctifier la vie naturelle et profane. Mais, l'aboutissement se trouve dans le fait de faire rayonner la Lumière Divine au sein même de l'impureté. Tout ce qui existe reçoit sa vitalité d'Hachem, et même le mal et l'impureté. Seulement, dans ce qui est mal, la Vitalité Divine est considérablement cachée et dissimulée. Elle est entourée d'une importante "écorce" qu'est le mal, qui l'empêche de se dévoiler. C'était cela l'état du pays de Canaan avant l'arrivée du peuple d'Israël. Les 7 peuplades de Canaan y avaient commis des méfaits très importants et s'y étaient véritablement corrompues et perverties. C'est ainsi que la Thora, dans la Paracha de A'haré Mot, recommande aux Hébreux de ne pas reproduire les actions des Cananéens et de ne pas se comporter comme eux. Par tous leurs immoralités, ils ont imprégnés la terre de Canaan d'une profonde couche d'impureté.

A présent, on peut revenir au sujet de notre Paracha. Quand les Hébreux rentreront en terre d'Israël (qui était auparavant Canaan), des tâches de Tsara'at apparaîtront sur les murs des maisons. Ces tâches, qui étaient impures, exprimaient et reflétaient le mal et les impuretés que les Cananéens avaient multipliés dans ce pays. Mais, quand les Juifs s'y installeront, là commencera leur mission sacrée. Hachem révélera le mal se trouvant dans ce pays sous la forme de ces tâches de Tsara'at. Et alors, ils briseront les murs marqués par ces tâches, ils "casseront" cette "écorce" d'impureté pour y révéler les "trésors" cachés. Car telle est la vocation de notre peuple : chasser l'obscurité, briser l'impureté pour révéler la lumière et les trésors spirituels qui s'y dissimulent.

Le coin Halakha (lois de Pessa'h)

La nuit qui précède la veille de Pessa'h, cette année jeudi 14 avril à partir de 21h20, on procède à la recherche du 'Hamets, à la lueur d'une bougie en cire. On doit examiner tous les endroits où on a pu y entrer du 'Hamets. On ne doit procéder à aucun travail ce soir-là avant d'avoir recherché le 'Hamets, et même on n'étudiera pas. Avant de rechercher le 'Hamets on récitera la bénédiction « Baroukh Ata... Acher Kidechanou... Al Biour 'Hamets ». On veillera à ne pas parler entre la bénédiction et le début de la recherche. Une fois que l'on a déjà commencé la recherche, il sera autorisé de parler de choses liées à la recherche, mais on essaiera de ne pas parler de sujets extérieurs. Si on a plusieurs maisons à vérifier, on ne récitera qu'une seule fois la bénédiction, et ainsi on acquittera toutes les autres maisons. On peut nommer plusieurs personnes qui écouteront la bénédiction puis se répartiront chacun dans un endroit différent pour y rechercher le 'Hamets. Après la recherche, on fera attention au 'Hamets que l'on aura conservé pour garder jusqu'au lendemain, pour ne pas qu'il se disperse dans la maison, ce qui nous obligerait de recommencer la recherche. Après la recherche, on annulera le 'Hamets en disant le texte de "Kal 'Hamira", pour que tout 'Hamets non trouvé soit considéré comme non existant.

Le coin histoire

Une semaine avant Pessa'h, un homme entra chez Rabbi 'Haïm Kanievsky. Il avait un œdème pulmonaire qui lui causait de grandes souffrances et il n'arrivait pas à s'en débarrasser.

Rabbi 'Haïm sourit et dit : « Du Batsek (de la pâte) dans les poumons ? (Il fit là un jeu de mot car un œdème se dit en hébreu "Batseket", ce qui renvoie à "Batsek", de la pâte.) Tu n'as qu'à le vendre également lors de la vente du 'Hamets ! »

L'homme, qui accordait une grande confiance au Rav, ajouta dans son contrat de vente du 'Hamets qu'il vend aussi un "œdème pulmonaire" ! Il expliqua au Rav responsable de la vente, qui était abasourdi, qu'il accomplissait par là le conseil de Rabbi 'Haïm.

Deux jours après la fin de la fête, notre homme retourna chez Rabbi 'Haïm pour lui annoncer, non sans émotion, que l'examen qu'il venait de faire montrait que son œdème avait disparu...

En plus de montrer combien les Grands d'Israël peuvent avoir de l'humour, ce récit illustre combien grande est la force de la confiance que l'on place dans nos Maîtres, et surtout combien grande est la force de leurs paroles et bénédictions.

Le coin 'Hizouk

Il est une Mitsva de se souvenir chaque jour de la sortie d'Egypte. En effet, les Hébreux étaient tombés dans l'impureté d'Egypte au point qu'ils ont failli atteindre la 50ème porte d'impureté, celle du non retour. Et Hachem les a libérés juste avant cela. De même, chaque jour il faut se rappeler qu'aussi bas nous avons pu tomber et nous pouvons nous trouver, Hachem nous sauvera et nous laissera jamais nous perdre.